

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES EAUX

DELIBERATION N° 2022-13

Nombre de Membres

L'an deux mille vingt et deux

En exercice : 14

le vingt-sept octobre à dix heures trente

Présents: 08

Le Conseil Syndical,

Pouvoir : 01

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Boiscommun, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DESBOIS, Président.

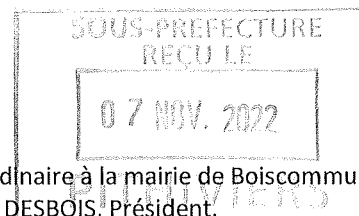
Date de Convocation :

20 octobre 2022

PRÉSENTS : M. Jean-Marie DESBOIS, M. Christian BERGER, M. André POISSON, Mme Odile COUILLAUT, M. CHARMOY Marc, M. Philippe FAZILLEAU, M. SINIC André, M. Serge CAILLARD

ABSENTS EXCUSES : M. Francis BALANÇON, M. Alain PELLETIER, M. Laurent PELLETIER, M. François BREDONTIOT, M. Jean-Louis SEVIN, M. Vincent NICOLLE, M. Paul LEROY, M. Benjamin QUELIN.

POUVOIR : M. Alain PELLETIER à M. Jean-Marie DESBOIS



ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2021

M. le Président rappelle que les syndicats doivent réaliser annuellement un rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport doit être validé dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-5, D.2224-1 et suivants,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n°95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Après présentation de ce rapport, et avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Les membres du conseil, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTENT le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

DECIDENT de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDENT de mettre en ligne le rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDENT de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le
Et de la publication le
Fait à Boiscommun, le

Le Président

Fait et délibéré en Mairie de Boiscommun, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A Boiscommun, le 2 novembre 2022

Le Président,
JM. DESBOIS

